

## **RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SHIPPAGAN**

**DATE :** Le 4 avril 2016

**HEURE :** 19 h

**PRÉSENCES :** Anita Savoie Robichaud, Patrice Éloi Mallet, Jean-Marc Mallet, Rémi Hébert, Kassim Doumbia, Jérôme Roy

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :** Joanne Richard, Éloi Haché, Valmond Doiron

### **POINTS À L'ORDRE DU JOUR :**

#### **1. Ouverture de la réunion**

La réunion est ouverte à 19 h. La maire souhaite la bienvenue au public

#### **2. Divulgateion de conflits d'intérêt**

Le conseiller Patrice Éloi Mallet déclare conflit au point 8 (4)

#### **3. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Mallet appuyé du conseiller Patrice Éloi Mallet que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4. Adoption des procès-verbaux**

(i) Réunion publique du 7 mars 2016

Le secrétaire mentionne qu'une erreur s'est glissée au procès-verbal à la résolution CSR-Dossier Tania, le conseiller Kassim Doumbia a appuyé la résolution au lieu du conseiller Rémi Hébert.

Proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que le procès-verbal de la réunion du 7 mars 2016 soit accepté tel que présenté avec la modification.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **5. Suivi des procès-verbaux**

Le secrétaire souligne que les procédures pour les modifications au plan municipal et de zonage se poursuivent. La prochaine réunion pour entendre les objections au projet d'arrêté modifiant le plan municipal et de zonage aura lieu le 11 avril 2016.

#### **6. Correspondance**

Aucune correspondance

#### **7. Rapport des comités et suivi**

(a) Infrastructure et finance

(i) Déboursés pour le mois de février 2016

Le conseiller responsable des finances ayant pris connaissance des déboursés pour le mois de février 2016, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia que le conseil accepte les déboursés suivants; pour le fonds général 348 560.65\$, pour le fonds d'eau et d'égout> 27 882.24\$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

(b) Développement durable intégré

Rapport du président

(c) Environnement

Rapport du président

**8. Affaires nouvelles**

**1. Résolution : Emprunts de capitaux 2016**

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia que, par les présentes, la municipalité de Shippagan demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités l'autorisation d'emprunter en vue d'une dépenses en capital une somme de 841 000\$ pour les fins suivants :

Fonds de fonctionnement général

<u>But</u>	<u>Durée</u>	<u>Montant</u>
<u>Service d'administration</u>		
Achat bâtiment pour clinique médicale	20 ans	85 000\$
<u>Service d'incendie</u>		
Achat d'équipement	5 ans	16 000\$
Achat d'une génératrice	15 ans	75 000\$
<u>Services relatifs aux transports</u>		
Asphaltage	10 ans	251 000\$
Égout pluvial	10 ans	65 000\$
Équipement à neige	5 ans	30 000\$
Prolongement de la véloroute	10 ans	55 000\$
<u>Services récréatifs et culturels</u>		
Achat scène mobile	5 ans	12 000\$
Rénovation CRC	5 ans	19 000\$
Rénovation bâtiment Petite-Église	15 ans	40 000\$
Rénovation ancienne bibliothèque	5 ans	15 000\$
Rénovation centre d'information	10 ans	10 000\$
Achat terrain pour halte routière	20 ans	42 000\$
Achat équipement camping	5 ans	5 000\$
<b>TOTAL FONDS DE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL</b>		<b><u>720 000\$</u></b>
<u>Fonds des services publics – eau et égout</u>		
<u>But</u>	<u>Durée</u>	<u>Montant</u>
Achat pompe et compteur d'eau	5 ans	13 000\$
Égout sanitaire rue à Tom-Chantier Canada	10 ans	108 000\$
<b>TOTAL FONDS DES SERVICES PUBLICS</b>		<b><u>121 000\$</u></b>
<b>GRAND TOTAL</b>		<b><u>841 000\$</u></b>

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **2. Résolution : Achat édifice GRC**

La municipalité de Shippagan, afin de favoriser la venue de médecins à Shippagan, a l'intention d'aménager une clinique médicale pour servir sa communauté. Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia que la municipalité procède à l'achat de l'ancien édifice de la GRC au montant de 50 000\$ afin d'héberger une clinique médicale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **3. Résolution : Achat de terrain 16<sup>e</sup> Rue**

La municipalité, dans le cadre des travaux de Sentier NB sur la 16<sup>e</sup> Rue a l'intention d'installer une halte routière. Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Jean-Marc Mallet que la municipalité fasse l'achat d'un terrain au coût de 42 000\$ pour l'aménagement d'une halte routière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Pour le point #4 le conseiller Patrice-Éloi Mallet quitte la réunion étant en conflit

## **4. Résolution : Demande de l'UMCS – van**

Suite à la demande de 50 000\$ du vice-recteur de l'UMCS, M. Selouani pour l'achat d'une van pour le transport des étudiants de l'UMCS aux différentes activités, il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Jérôme Roy que la municipalité accepte de défrayer une partie du coût de la van échelonné sur 3 ans, soit, 20 000\$ en 2017, 15 000\$ en 2018 et 15 000\$ en 2019.

Le conseiller Rémi Hébert appuyé du conseiller Jérôme Roy demande un amendement à la proposition principale afin d'ajouter; « *et que dans l'entente avec l'UMCS que la ville se donne un droit d'utilisation pour certaines activités au besoin* ».

Le conseiller Kassim Doumbia a voté contre cet amendement.

Le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Jean-Marc Mallet demande un sous-amendement à la proposition principale afin d'ajouter; « *et étant donné que la ville ne veut pas bloquer l'entente avec l'UMCS concernant le projet d'une van, si l'UMCS est dans l'incapacité de donner suite à notre demande pour un droit d'utilisation que la ville laisse le soin à l'administration ou la maire d'en discuter avec l'UMCS et sinon qu'on aille de l'avant avec le projet* ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le conseiller Patrice-Éloi Mallet prend place à la table du conseil

## **5. Résolution : Ami(e)s de la Véloroute de la Péninsule acadienne**

Les promoteurs d'un projet de Véloroute de la Péninsule acadienne, conjointement avec 5 écoles de la Péninsule incluant l'École l'Envolée de Shippagan, ont présenté un projet dont l'objectif est de modifier les habitudes de déplacement des enfants et leurs parents sur le projet domicile-école-travail à Shippagan. Il est proposé par le conseiller Jérôme Roy appuyé du conseiller Kassim Doumbia que la ville participe au projet en octroyant le montant de 5 000\$ pour préparer le montage financier et faire des recommandations pour la mise en œuvre de ce projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **6. Résolution : AGA des administrateurs municipaux du N.-B.**

Les 8, 9 et 10 juin prochain la municipalité de Shippagan recevra à Shippagan l'AGA de l'Association des administrateurs municipaux de la province. Il est proposé par le conseiller Jérôme Roy appuyé du conseiller Jean-Marc Mallet que la municipalité accorde un montant maximum de 1 000\$ pour aider à l'organisation de cette rencontre.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **7. Résolution : Candidature de la Finale des Jeux de l'Acadie de 2019**

Le 5 octobre 2015, une résolution avait été adoptée afin que municipalité de Shippagan conjointement avec la ville de Lamèque, pose sa candidature pour la tenue de la Finale des Jeux de l'Acadie de 2019. Étant donné que la municipalité de Lamèque a signifié son intention de ne pas participer à cette candidature, il est proposé par le conseiller Jérôme Roy appuyé du conseiller Kassim Doumbia que la municipalité retire sa candidature pour la tenue de la Finale des Jeux de l'Acadie de 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **8. Contrat déblaiement de la neige 2016-2021**

CONSIDÉRANT QUE suite à deux différentes soumissions émises par la ville de Shippagan pour le déblaiement de la neige de sa municipalité et ayant seulement un soumissionnaire qui s'est porté intéressé et qui a soumissionné, la municipalité s'est entendue avec l'entreprise TransProvinciale Ltée pour le déblaiement des rues et routes seulement de la municipalité pour une période de deux (2) ans pour un montant de 257 500\$ par hiver, le tout étant confirmé par résolution en date du 7 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité et la seule corporation qui a déposé une soumission et qui a signé un contrat de déblaiement, soit TransProvinciale Ltée, ont négocié depuis ce temps une entente des plus raisonnable pour les deux parties et les citoyens et citoyennes de Shippagan et qui incluent les stationnements appartenant ou étant gérés par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE, la municipalité de Shippagan, toujours dans le but de voir à l'intérêt premier de ses citoyens et citoyennes, a proposé à TransProvinciale Ltée de modifier le contrat de déblaiement de la neige des rues municipales de la ville de Shippagan signé le 8 décembre 2015, afin d'y inclure dans ledit contrat les stationnements appartenant ou étant gérés par la municipalité pour une somme globale, par hiver, de 275 000\$ au lieu de 257 500\$ et en y étendant le contrat pour une période de 5 ans débutant à l'hiver 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE TransProvinciale Ltée a accepté de modifier le contrat pour une période supplémentaire à celle proposée par la municipalité et d'y inclure les stationnements de la municipalité pour une somme supplémentaire de 17 500\$ par hiver pour les prochains cinq (5) ans;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia que la municipalité de Shippagan modifie le contrat de déblaiement de la neige de la municipalité conclu avec TransProvinciale Ltée pour une période totale de cinq (5) années débutant à l'hiver 2016-2017 et ce pour une somme de 275 000\$ par hiver en y incluant tous les stationnements appartenant à la municipalité.

**Cinq (4) membres du conseil ont voté pour et deux (2) conseillers ont voté contre.**

**ADOPTÉE**

## **9. Club VTT Brake Water – demande d'accès**

La municipalité a reçu une demande du Club VTT pour avoir un accès à certaines rues de la municipalité aux sentiers gérés de véhicules tout terrain. Une entente a déjà été signée le 25 février 2015 à l'effet que la ville autorise le passage sur une partie de ses rues à titre de sentier géré de véhicule tout terrain, tel que requis par la Loi sur les véhicules hors route. Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Jérôme Roy que la municipalité ajoute une modification à l'entente du 25 février 2015 afin d'inclure la rue Pointe Brulée à l'article no.1, une distance de 1,300 mètres, à titre de rue que les véhicules tout terrain peuvent emprunter pour joindre un sentier géré tel que requis par la Loi sur les véhicules hors route.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. Mot du maire**

Madame la maire présente son rapport pour le mois de mars 2016.

**10. Levée de l'assemblée**

L'ajournement a lieu à 20h15.

**11. Parole au public.**